



04 09 / 14

DECISION

12 5 JUIL 2014

Le Directeur de la Caisse Marocaine
des Retraites,

- Vu la loi n° 43-95 du 07 Août 1996 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites ;
- Vu le décret n° 2-95-749 du 20 Novembre 1996 pris pour l'application de la loi n° 43-95;
- Vu le statut du personnel de la C.M.R ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 octobre 2012), relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et les Etablissements Publics ;
- Vu la loi-cadre de la C.M.R, au titre de l'exercice budgétaire 2014 ;

DECIDE

Article 1:

La Caisse Marocaine des Retraites organise le recrutement :

- **d'un cadre gérant obligataire.**

Article 2 :

- ✓ Peuvent déposer leurs dossiers, les candidats répondant aux profils détaillés au niveau du tableau joint en annexe à cette décision ;
- ✓ Tous les candidats qui remplissent **les conditions requises** seront convoqués. Ils recevront une convocation par lettre recommandée à leurs adresses postales qu'ils ont renseignées sur le CV et par e-mail.

Article 3 :

- ✓ Le dossier de candidature devra être adressé par e-mail à l'adresse recrut_GérantOblig@cmr.gov.ma et doit comporter les documents suivants :
 - Demande ;
 - Curriculum vitae ;
 - Photocopie de la CIN ;
 - Photocopie légalisée du/des diplômes obtenu(s) ;
 - Copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par des établissements universitaires marocains.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOU EL ABDALLAOUI

- ✓ La date limite de dépôt de candidatures est le vendredi 12 septembre 2014 avant minuit. Toute candidature envoyée via un autre canal ne sera pas prise en compte.
- ✓ Les listes des candidats retenus pour passer les tests seront publiées sur les sites internet www.cmr.gov.ma et www.emploi-public.ma.
- ✓ Les tests seront organisés selon les dates fixées (voir tableau joint en annexe) au siège de la CMR : Avenue El Arar, Hay Ryad, Rabat.

Article 4 :

- ✓ Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon les modalités ci-après :

Epreuve écrite :

Sujet	Note	Durée
L'épreuve écrite sera en langue française et sera liée au poste à pourvoir	/20	3 heures

NB : Il est à signaler que seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 12/20 à l'écrit seront invités, par lettre recommandée et par email, à passer l'épreuve orale. La liste des admis sera publiée sur les sites internet www.cmr.gov.ma et www.emploi-public.ma.

Epreuve orale :

Sujet	Note	Durée
L'épreuve orale sera sous forme d'entretien avec les membres de la commission désignés par le Directeur de la CMR et portera sur 2 domaines : <ul style="list-style-type: none"> • Compétences techniques ; • Connaissances du secteur de la prévoyance sociale et connaissances générales 	12 8	20 mn
Total	/20	

NB : Il est à signaler qu'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve orale sera éliminatoire.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOUH EL ABDALLAOUI

- ✓ A la fin des épreuves orales, la commission délibérera en attribuant à chaque candidat une note moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrite et orale et procédera ainsi à leur classement par ordre de mérite. Un procès verbal sera dressé par les membres de la commission à cet effet.
- ✓ Il est à signaler que seuls les candidats ayant obtenu une note finale supérieure ou égale à **12/20** seront classés par ordre de mérite.
- ✓ L'annonce des résultats ainsi que la liste d'attente seront publiées sur les sites internet www.cmr.gov.ma et www.emploi-public.ma.

Le candidat retenu recevra une lettre d'admission en recommandé l'invitant à prendre attache avec les services concernés de la Caisse Marocaine des Retraites dans un délai ne dépassant pas celui fixé dans la lettre.

Dépassé le délai fixé et sauf arguments valables, tout candidat admis qui ne se met pas à la disposition de la Caisse sera considéré comme ayant renoncé au poste et sera informé de cette décision.

Dans ce cas, la Caisse procédera à la convocation du candidat classé par ordre de mérite sur la liste d'attente qui reste valable tout au long de l'année budgétaire.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI

Nombre	Poste	Profil demandé	Dates du concours
1	Un cadre gérant obligataire	<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lauréat de l'INSEA ou autres instituts équivalents : option Finance Actuariat ou Economie Appliquée • Lauréat de l'EMI : option Génie Modélisation et Informatique Scientifique • Master spécialisé délivré par l'université ou équivalent : option Actuariat Prévoyance ou Mathématiques Financières. 	<p>L'épreuve écrite sera organisée Le mardi 21 octobre 2014</p> <p>L'épreuve orale sera organisée courant de la semaine du 3 novembre 2014</p>

Description du poste	
Attributions	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser le comportement de l'économie marocaine, les politiques budgétaire et monétaire et leur impact sur la formation des taux d'intérêt; • Suivre les marchés monétaire et obligataire et anticiper leur évolution ; • Proposer les portefeuilles obligataires cibles pour les différents fonds de réserves ; • Gérer les portefeuilles obligataires en conformité avec les objectifs de gestion arrêtés par le Comité de Placement Obligataire; • Présenter au sein du CPO des propositions de souscription sur les marchés primaires de la dette publique et de la dette privée ; • Réaliser la meilleure exécution des transactions sur le marché secondaire obligataire ; • Elaborer le journal des opérations de la journée ; • Suivre le marché obligataire et anticiper son évolution ; • Elaborer les reportings périodiques.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances de l'organisation et du fonctionnement des marchés monétaire et obligataire marocains ; • Bonne connaissances des techniques de gestion de portefeuille obligataire ; • Très bonnes connaissances dans l'analyse macroéconomique; • Bonne maîtrise des principaux outils d'optimisation des portefeuilles obligataires; • Bonne capacités rédactionnelles en français (notes de recherche, de synthèse, résumés, rapports...) et en anglais (souhaitable) ; • Maitrise souhaitée d'un outil de programmation.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Mohammed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI